



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2026-103

PUBLIÉ LE 13 MAI 2026

# Sommaire

<b>Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins</b>	
R28-2026-04-28-00009 - DECISION MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE DE LA PUI DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN (3 pages)	Page 4
<b>Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie</b>	
R28-2026-05-12-00004 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°10 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI 2026 (6 pages)	Page 8
R28-2026-05-12-00003 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI 2026 (6 pages)	Page 15
R28-2026-05-12-00006 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°13 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE PRÉVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI 2026 (7 pages)	Page 22
R28-2026-05-12-00002 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°15 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI 2026 (9 pages)	Page 30
R28-2026-05-12-00001 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°15 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI 2026 (12 pages)	Page 40
R28-2026-05-12-00005 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI 2026 (5 pages)	Page 53
<b>Direction Interrégionale des Douanes de Rouen / DGDDI SGC DI</b>	
R28-2026-05-11-00005 - Décision 20260511TABROU040 fermeture définitive débit n°7601165H (1 page)	Page 59
<b>Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie /</b>	
R28-2026-05-04-00005 - Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier en Normandie (4 pages)	Page 61
<b>EPF Normandie / DIF Pôle foncier</b>	
R28-2026-05-11-00004 - FH FL DELEGATION SIGNATURE POULAIN MERVILLE FRANCEVILLE (2 pages)	Page 66

**Etablissement français du sang Hauts-de-France - Normandie / Service juridique**

R28-2026-04-28-00010 - DPS 2026-017 EFS HFNO Christine DEFER - FKYERAT DBTD 29042026 (2 pages) Page 69

R28-2026-04-28-00011 - DPS 2026-018 EFS HFNO Solenn PIGNY DRQ 28042026 (3 pages) Page 72

**Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales**

R28-2026-05-06-00017 - Arrêté n° SGAR 26-038?? portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire?? à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales (8 pages) Page 76

**Rectorat de la région académique Normandie /**

R28-2026-04-27-00007 - Arrêté fixant les tarifs des copies de documents administratifs, des fichiers ou tableaux statistiques et des publications académiques (2 pages) Page 85

**SGAMI Ouest Rennes /**

R28-2026-05-07-00009 - 2026 05 SUBDELEGATION SIGNATURE AU DZPN Ouest (4 pages) Page 88

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-04-28-00009

DECISION MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE  
DE LA PUI DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU  
COTENTIN

## DECISION PORTANT MODIFICATION NON SUBSTANTIELLE DE L'AUTORISATION DE LA PHARMACIE A USAGE INTERIEUR DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie

- VU** le code de la santé publique, et notamment le chapitre VI du titre II du livre 1er de sa cinquième partie (parties législative et réglementaire) et les articles L. 5126-4, L. 5126-5, R. 5126-9, R. 5126-27 à R. 5126-33 ;
- VU** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- VU** le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;
- VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Mathias OTT en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 27 avril 2026 ;
- VU** l'arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière et ses annexes ;
- VU** l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé ;
- VU** la décision du 18 octobre 2024 portant autorisation d'une pharmacie à usage intérieur au sein du centre hospitalier public du Cotentin ;
- VU** la décision du 27 avril 2026 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;
- VU** la demande de la Directrice du Centre hospitalier public du Cotentin sis 46 rue du Val de Saire à CHERBOURG – 50102, déposée et déclarée recevable le 23 février 2026 par l'Agence régionale de santé de Normandie en vue d'obtenir la modification non substantielle de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur afin de réaliser la sous-traitance des activités pharmaceutiques relevant du circuit des médicaments et des dispositifs médicaux au profit de l'HAD Fondation Service Santé ;

**CONSIDERANT** que la Directrice du Centre hospitalier public du Cotentin sis 46 rue du Val de Saire à CHERBOURG– 50102 a sollicité l'Agence régionale de santé de Normandie, en vue d'obtenir la modification non substantielle de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur afin de réaliser la sous-traitance des activités pharmaceutiques relevant du circuit des médicaments et des dispositifs médicaux au profit de l'HAD Fondation Service Santé ;

**CONSIDERANT** le passage du service d'HAD du CHPC sous le contrôle de l'HAD Fondation Service Santé sans changement majeur dans le fonctionnement ou la localisation du service ;

**CONSIDERANT** que la PUI continuera à desservir ce service selon les modalités prévues par la convention liant les deux entités juridiques et qu'elle ne soulève pas d'opposition ;

## **DECIDE**

### **Article 1 :**

La demande de la Directrice du Centre hospitalier public du Cotentin sis 46 rue du Val de Saire à CHERBOURG – 50102, portant sur une modification non substantielle de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur afin de réaliser la sous-traitance des activités pharmaceutiques relevant du circuit des médicaments et des dispositifs médicaux au profit de l'HAD Fondation Service Santé, est acceptée.

### **Article 2 :**

La pharmacie à usage intérieur ne peut fonctionner qu'en présence du pharmacien chargé de la gérance ou de son remplaçant ou d'un pharmacien adjoint mentionné à l'article R. 5125-34 exerçant dans cette pharmacie.

### **Article 3 :**

Toute modification des éléments figurant dans l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation délivrée dans les mêmes conditions si celle-ci est substantielle, en application de l'article R. 5126-32 du code de la santé publique, ou d'une déclaration préalable dans les autres cas.

### **Article 4 :**

La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- D'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de Santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- D'un recours hiérarchique auprès du Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, Direction générale de l'Offre de Soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ; ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux ;
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de CAEN – 3 rue Arthur le Duc à CAEN – 14000. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le délai de recours prend effet :

- Pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision ;
- Pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

### **Article 5 :**

La présente décision est notifiée au demandeur et publiée aux recueils des actes administratifs de la région Normandie et du département de la Manche.

**Article 6 :**

Le Directeur général adjoint de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Caen, le 28 avril 2026

Le Directeur général,

Eva BONNET  
ARS de Normandie  
Directrice Adjointe  
de l'Offre de Soins

Mathias OTT

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-05-12-00004

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°10 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN  
CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS  
MEDICO-SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE  
EN DATE DU 12 MAI 2026



**ARRETE MODIFICATIF N°10 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO  
SOCIAUX DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur Mathias OTT, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté du 15 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 12 juin 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 5 novembre 2024 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 6 février 2025 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 14 octobre 2025 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 29 janvier 2026 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** les courriels de la délégation de la Maison départementale de l'autonomie du Conseil départemental de la Manche des 25 mars et 17 avril 2026 ;

**VU** le courriel de la FEHAP en date du 22 avril 2026.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

### **b) Associations de retraités et personnes âgées**

- Madame Arlette BOUCHAIN est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Claude DUMONT ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Madame Danièle GAUTSCHI ;
- En attente de désignation du 2<sup>nd</sup> suppléant en remplacement de Madame Arlette BOUCHAIN.

## **7) Collège des offreurs de services de santé**

### **e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Monsieur Hugues MONFORT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Khaled DJEKBOUBI en remplacement de Monsieur Didier CHESNAIS.

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 12.05.2016

Le Directeur général,



Mathias OTT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional Espace Claude Monet, 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél: 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSAMS  
DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)**

**Un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET	En attente de désignation

**Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Cédric NOUVELOT	Stéphanie LEBERRURIER	Sophie SIMONNET
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE

**Un représentant des groupements de communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)**

**Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation

**Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Arlette BOUCHAIN	En attente de désignation	En attente de désignation
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Deux représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Maryvonne DEBARRE	Philippe STEPHANAZZI	En attente de désignation

**3) Un représentant des conseils territoriaux de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Collège des partenaires sociaux (4)**

**Un représentant des organisations syndicales de salariés**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)**

**Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

### 7) Collège des offreurs de services de santé (10)

#### e) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Dr Stanislas KOZISEK
Khaled DJEKBOUBI	Hugues MONFORT	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	En attente de désignation
Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT	Anne CABARET

#### f) Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMOSZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

#### g) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

#### o) Un membre des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

### Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Anne PESKINE	Dr Philippe CLERY-MELIN	Dr Alain RAHBARI

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél: 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-05-12-00003

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°11 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE  
LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 12 MAI  
2026



**ARRETE MODIFICATIF N°11 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur Mathias OTT, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté du 12 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°7 du 5 novembre 2024 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°8 du 6 février 2025 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°9 du 14 octobre 2025 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n°10 du 29 janvier 2026 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courriel de la FHF en date du 30 mars 2026.

**VU** le courriel de la CARSAT en date du 2 avril 2026 ;

**VU** le courriel de l'AFM TELETHON en date du 21 avril 2026 ;

**VU** le courriel de la FEHAP en date du 22 avril 2026.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

- a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique
- Madame Aude BELLIER est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Madame Nicole DELPERIE en remplacement de Madame Claudine GRANCHER.

### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

- b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- Monsieur Pierrick SALVI est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Guy BESNARD ;
  - Monsieur Antoine DE STOPPELEIRE est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Pierrick SALVI en remplacement de Madame Magali SCELLES ;
  - En attente de désignation du 2<sup>nd</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Thierry TIRARD.

### **7) Collège des offreurs de services de santé**

- a) Établissements publics de santé
- Madame Déborah CVETOJEVIC est nommée titulaire.
- e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées
- Monsieur Hugues MONFORT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Khaled DJEKBOUBI en remplacement de Monsieur Didier CHESNAIS.

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la commission permanente est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

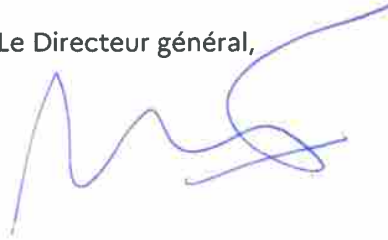
**ARTICLE 4 :** La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monnet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél: 02 31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Fait à Caen, le 12.05.2026

Le Directeur général,



Mathias OTT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site Internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional : Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CP DE NORMANDIE

En sa qualité de Présidente de la CRSA, Madame Pascale DESPRES est Présidente de la commission permanente.

En leur qualité de Président(e)s de chacune des quatre commissions spécialisées de la CRSA, Madame Marion BOUCHER-LE BRAS, le Docteur Jean-Michel GAL, Monsieur Michel LOISEL et Monsieur Léonard NZITUNGA sont Vice-présidents de la commission permanente.

### 1) Deux représentants des collectivités territoriales

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cédric NOUVELOT	Stéphanie LEBERRURIER	Sophie SIMONNET

### 2) Deux représentants du collège des usagers, dont au moins un représentant des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Nicole DELPERIE	Aude BELLIER	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Deux représentants du collège des partenaires sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

### 5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 <sup>er</sup> Supplément	2 <sup>ème</sup> Supplément
Pierrick SALVI	Antoine DE STOPPELEIRE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**6) Deux représentants du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

**7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Déborah CVETOJEVIC	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Khaled DJEKBOUBI	Hugues MONFORT	Pamela LE MAGNEN
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

**8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées**

- Patrick DAIME

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzills - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél. : 02 31.70.96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-05-12-00006

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°13 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE  
PRÉVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE EN  
DATE DU 12 MAI 2026



**ARRETE MODIFICATIF N°13 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE  
LA COMMISSION SPECIALISEE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur Mathias OTT, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

- VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;
- VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°6 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°7 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°8 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°9 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°10 du 7 mai 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°11 du 14 octobre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'arrêté modificatif n°12 du 29 janvier 2026 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;
- VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;
- VU** le courriel de la CARSAT en date du 2 avril 2026 ;
- VU** le courriel de l'AFD du Calvados, de l'Orne et du Nord Cotentin en date du 17 avril 2026.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- Madame Christel MARIE OSAER est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Monsieur Jean-Pierre LUCAS.

### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

- Monsieur Pierrick SALVI est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Guy BESNARD ;
- Monsieur Antoine DE STOPPELEIRE est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Pierrick SALVI en remplacement de Madame Magali SCHELLES ;
- En attente de désignation du 2<sup>nd</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Thierry TIRARD.

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée prévention est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 12.05.2026

Le Directeur général,

  
Mathias OTT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSP DE  
NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)**

**Un conseiller régional**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

**Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des groupements de communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)**

**Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Jean-Pierre LUCAS	Christel MARIE OSAER	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Marie-José VION	En attente de désignation

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31.70.96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (4)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS BOATAS

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (4)

#### Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la CARSAT

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierrick SALVI	Antoine DE STOPPELEIRE	En attente de désignation

### Un représentant de la CAF

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (6)

### Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

### Un représentant des services de santé au travail

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

### Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Dr Laëtitia GIULIANI	Anne LE SOUDIER

### Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Marion BOUCHER-LE BRAS	Jean-Marc DUJARDIN	Isabelle LANDREAU

### Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Corinne LARMOIRE	Marc LONGUET

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT

### 7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé dont :

- Un représentant des établissements publics de santé, des établissements privés de santé, des établissements privés de santé à but non lucratif ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile ;
- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou accueillant des personnes âgées ;
- Deux membres des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-05-12-00002

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°15 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION  
DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE EN  
DATE DU 12 MAI 2026



**ARRETE MODIFICATIF N°15 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE  
DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur Mathias OTT, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

- VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°8 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°9 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°10 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°11 du 7 mai 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°12 du 14 octobre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°13 du 25 novembre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'arrêté modificatif n°14 du 29 janvier 2026 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;
- VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;
- VU** les courriels de la FNEHAD en date des 5 septembre 2025 et 6 février 2026 ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nauzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

VU les courriels de la FHF en date des 30 janvier, 30 mars, 9 avril et 17 avril 2026 ;

VU les courriels de la délégation de la Maison départementale de l'autonomie du Conseil départemental de la Manche des 25 mars et 17 avril 2026 ;

VU le courriel de la FEHAP en date du 22 avril 2026.

## ARRETE

**ARTICLE 1** : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

#### b) Associations de retraités et personnes âgées

- Madame Arlette BOUCHAIN est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Claude DUMONT ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Madame Danièle GAUTSCHI ;
- En attente de désignation du 2<sup>nd</sup> suppléant en remplacement de Madame Arlette BOUCHAIN.

### 7) Collège des offreurs de services de santé

#### a) Établissements publics de santé

- Madame Déborah CVETOJEVIC est nommée titulaire ;
- Docteur Karim MANSOURI est nommé titulaire en remplacement du Docteur Firas ABBAS ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement du Docteur Karim MANSOURI ;
- Docteur Valérie CARIDROIT est nommée 2<sup>nd</sup>e suppléante du Docteur Karim MANSOURI en remplacement du Docteur Magali LABIDI.

#### c) Etablissements privés de santé à but non lucratif

- Docteur Caroline DIGEON ROUXEL est nommée 2<sup>nd</sup>e suppléante de Madame Carine SEGURA-DJEZZAR en remplacement de Monsieur Bruno LEGALLICIER.

#### d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

- Monsieur Laurent FAYARD est nommé titulaire ;
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Didier POILLERAT.

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins est annexée au présent arrêté.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

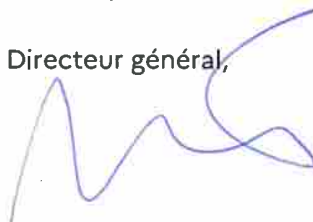
ARS Normandie - Siège régional : Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 12.05.2016

Le Directeur général,



Mathias OTT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSOS  
DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (4)**

**Un conseiller régional**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD

**Un président de conseil départemental ou son représentant**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ

**Un représentant des groupements de communes**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communes**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL

**2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (4)**

**Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAIC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT

**Un représentant des associations de retraités et personnes âgées**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Arlette BOUCHAIN	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Maryvonne DEBARRE	Philippe STEPHANAZZI	En attente de désignation

### 3) Représentant des conseils territoriaux de santé (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (6)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER
François HIS	Jocelyne AMBROISE	Corinne VAUTIER
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)

#### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry PRÉAUX	En attente de désignation	Céline COLSON

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2)**

**Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Corinne LARMOIRE	Marc LONGUET

**7) Collège des offreurs de services de santé (25)**

**Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Dr Elise REMY	Dr Florian DELAUNAY	Nicolas BOUGAUT
Déborah CVETOJEVIC	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Dr Karim MANSOURI	En attente de désignation	Dr Valérie CARIDROIT
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	Laurent VERIN

**Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Samuel KOWALCZYK	Eric BERREGARD	Dominique POELS
Dr Anne PESKINE	Dr Philippe CLERY-MELIN	Dr Alain RAHBARI

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02 31 70 96 96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Grégory MARTIN	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Caroline DIGEON ROUXEL

**Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Laurent FAYARD	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER

**Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

**Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**Un représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	Jean-Marc CHEMLA	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**Un représentant de l'ordre des Médecins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant du ministère de la défense**


Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François BOURDERIOUX	Dr William BRISSIAUD	En attente de désignation

**[Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux](#)**

Elus parmi les membres de la CSAMS composée lors de l'installation de la CRSA le 14 octobre 2021.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Christèle CASTELEIN	Sylvie GATE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monnet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-05-12-00001

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°15 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE EN DATE DU 12  
MAI 2026



**ARRETE MODIFICATIF N°15 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur Mathias OTT, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2021 portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02 31 70 96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

- VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°6 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°7 du 7 juin 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°8 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°9 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°10 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°11 du 7 mai 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°12 du 14 octobre 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°13 du 25 novembre 2025 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'arrêté modificatif n°14 du 29 janvier 2026 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;
- VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;
- VU** les courriels de la FNEHAD en date des 5 septembre 2025 et 6 février 2026 ;
- VU** les courriels de la FHF en date des 30 janvier, 30 mars, 9 avril et 17 avril 2026 ;
- VU** les courriels de la délégation de la Maison départementale de l'autonomie du Conseil départemental de la Manche des 25 mars et 17 avril 2026 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél: 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

VU le courriel de la CARSAT en date du 2 avril 2026 ;

VU le courriel de l'AFD du Calvados, de l'Orne et du Nord Cotentin en date du 17 avril 2026 ;

VU le courriel de l'AFM TELETHON en date du 21 avril 2026 ;

VU le courriel de la FEHAP en date du 22 avril 2026.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

- a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique
- Madame Aude BELLIER est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Madame Nicole DELPERIE en remplacement de Madame Claudine GRANCHER ;
  - Madame Christel MARIE OSAER est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Monsieur Jean-Pierre LUCAS.
- b) Associations de retraités et personnes âgées
- Madame Arlette BOUCHAIN est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Claude DUMONT ;
  - En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Madame Danièle GAUTSCHI ;
  - En attente de désignation du 2<sup>nd</sup> suppléant en remplacement de Madame Arlette BOUCHAIN.
- c) Associations des personnes handicapées
- Madame Charlotte GAUDRE est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Monsieur Guillaume PARIS, en remplacement de Madame Véronique LABBEY.

### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

- b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail
- Monsieur Pierrick SALVI est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Guy BESNARD ;
  - Monsieur Antoine DE STOPPELEIRE est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Pierrick SALVI en remplacement de Madame Magali SCHELLES ;
  - En attente de désignation du 2<sup>nd</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Thierry TIRARD.

### **7) Collège des offreurs de services de santé**

- a) Établissements publics de santé
- Madame Déborah CVETOJEVIC est nommée titulaire ;
  - Docteur Karim MANSOURI est nommé titulaire en remplacement du Docteur Firas ABBAS ;
  - En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement du Docteur Karim MANSOURI ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nôuzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

- Docteur Valérie CARIDROIT est nommée 2<sup>nd</sup>e suppléante du Docteur Karim MANSOURI en remplacement du Docteur Magali LABIDI.
- c) Etablissements privés de santé à but non lucratif
- Docteur Caroline DIGEON ROUXEL est nommée 2<sup>nd</sup>e suppléante de Madame Carine SEGURA-DJEZZAR en remplacement de Monsieur Bruno LEGALLICIER.
- d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile
- Monsieur Laurent FAYARD est nommé titulaire ;
  - En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de Monsieur Didier POILLERAT.
- e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées
- Monsieur Hugues MONFORT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de Monsieur Khaled DJEKBOUBI en remplacement de Monsieur Didier CHESNAIS.

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 12.05.2026

Le Directeur général,

Mathias OTT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tel : 02 31.70.96 96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CRSA  
DE NORMANDIE**

**1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

**a) Conseillers régionaux (3)**

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET	En attente de désignation
Julie BARENTON-GUILLAS	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cécile REMY-BASTIT	Sylvie GRENIER	En attente de désignation

**b) Conseillers départementaux (5)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Cédric NOUVELOT	Stéphanie LEBERRURIER	Sophie SIMONNET
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	Agnès LAIGRE	Sylvie SERAIS
Nathalie LECORDIER	Séverine GROULT	Catherine FLAVIGNY

**c) Groupements de communes (3)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jacques COQUELIN	Jacky MARIE	En attente de désignation
Charlotte GOUJON	Chloé ARGENTIN	En attente de désignation
Christèle CERISIER PHILIPPE	En attente de désignation	En attente de désignation

**d) Communes (3)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL
Blandine LEFEBVRE	Imelda VANDECANDELAERE	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
 Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

### a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique (8)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAÏC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT
Michel PONS	En attente de désignation	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Nicole DELPERIE	Aude BELLIER	En attente de désignation
Jean-Pierre LUCAS	Christel MARIE OSAER	En attente de désignation
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Mary-José VION	En attente de désignation

### b) Associations de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Arlette BOUCHAIN	En attente de désignation	En attente de désignation
Michelle LAMBERT	Daniel DELABARRE	Andrée MAHAY-AUBIN

### c) Associations des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Maryvonne DEBARRE	Philippe STEPHANAZZI	En attente de désignation
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Guillaume PARIS	Charlotte GAUDRE	En attente de désignation
Jean-Jacques MALANDAIN	Pascal KAZMIERCZAK	En attente de désignation

## 3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé (7)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc MIGRAINE	Dr Laurent VERZAUX	En attente de désignation
Annie VIDAL	En attente de désignation	Olivier PENNARUN
En attente de désignation	Dr Dominique MARTIN	Bernard DUEZ
En attente de désignation	Véronique DESRAME	En attente de désignation
Dr Philippe SERRAND	Jean-René LEDOYEN	Laurence BEAUDOIN
Sébastien JUMEL	Michel BARBIER	En attente de désignation
En attente de désignation	Jean-Claude LENOIR	Dr Éric ANGER

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### 4) Collège des partenaires sociaux

##### a) Organisations syndicales de salariés représentatives (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation
François HIS	Jocelyne AMBROISE	Corinne VAUTIER
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER

##### b) Organisations professionnelles d'employeurs représentatives (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Tina PEREZ	Stéphane MALHERBE	Myriam KRIKORIAN
Fabien LAMBERT	Joëlle ROBILLARD	Arnaud MARCHAND
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS-BOATAS

##### c) Organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pierre-Adrien LIOT	Christophe DELPLANQUE	Jean-Manuel DUPONT

##### d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

#### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociales

##### a) Association œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

##### b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Pierrick SALVI	Antoine DE STOPPELEIRE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

c) **Caisses d'allocations familiales (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Paul MERCIER DES ROCHETTES	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

d) **Mutualité française (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Jean-Pierre THOMAS	Luc CHOUBRAC

e) **Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry PRÉAUX	En attente de désignation	Céline COLSON

f) **Représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

6) **Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

a) **Services de santé scolaire et universitaire (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Catherine LEPARGNEUR	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

b) **Services de santé au travail (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Laurent BOUVIER	En attente de désignation
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

c) **Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Dr Laëtizia GIULIANI	Anne LE SOUDIER
Dr Capucine POTTIER	Dr Marie DELACOUR	Dr Marc LEVY

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex 4  
Tél. 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

d) Organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Marion BOUCHER-LE BRAS	Jean-Marc DUJARDIN	Isabelle LANDREAU
Magali LESUEUR	En attente de désignation	En attente de désignation

e) Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Corinne LARMOIRE	Marc LONGUET

f) Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel HORN	Nadège CARLIER	Stéphanie DEROBERT

7) Collège des offreurs des services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédérick MARIE	Jérôme RIFFLET	Valérie BILLARD
Dr Elise REMY	Dr Florian DELAUNAY	Nicolas BOUGAUT
Déborah CVETOJEVIC	Catherine GILLERON	Joanny ALLOMBERT
Dr Karim MANSOURI	En attente de désignation	Dr Valérie CARIDROIT
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	Laurent VERIN

b) Etablissements privés de santé à but lucratif (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Samuel KOWALCZYK	Eric BERREGARD	Dominique POELS
Dr Anne PESKINE	Dr Philippe CLERY-MELIN	Dr Alain RAHBARI

c) Établissements privés de santé à but non lucratif dont au moins un représentant d'un centre régional de lutte contre le cancer (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Grégory MARTIN	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Caroline DIGEON ROUXEL
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Laurent FAYARD	En attente de désignation	En attente de désignation

**e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Dr Stanislas KOZISEK
Khaled DJEKBOUBI	Hugues MONFORT	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	En attente de désignation
Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT	Anne CABARET

**f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMOSZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean-Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

**g) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

**h) Responsables des centres de santé et des maisons de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	En attente de désignation	En attente de désignation

**i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**j) Associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional : Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél. 02 31 70 96 96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

**k) Services d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**l) Transporteurs sanitaires (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**m) Services départementaux d'incendie et de secours (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**n) Organisations syndicales représentatives de médecins d'établissements publics de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**o) Unions régionales des professionnels de santé (6)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc DURAND-REVILLE	Jean-Marc CHEMLA	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Lynda BEUGNOT	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Philippe CHOLET	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**p) Ordre des Médecins (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**q) Internes en médecine (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nauzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)



r) **Ministère de la défense (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François BOURDERIOUX	Dr William BRISSIAUD	En attente de désignation

s) **Représentants des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Claire PONTY	Lonni GOUCHON-AZZIZA	Karine MARIE VAN ACKER
En attente de désignation	Karine MANZONI	Séverine GOUARD

8) **Collège des personnalités qualifiées (2) :**

- Dr Patrick DAIME ;
- En attente de désignation.

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- la Présidente du Conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional : Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2026-05-12-00005

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°8 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE  
DES DROITS DES USAGERS DU SYSTÈME DE  
SANTÉ DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE  
DU 12 MAI 2026



**ARRETE MODIFICATIF N°8 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 15 avril 2026 portant nomination de Monsieur Mathias OTT, Directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 28 février 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 5 novembre 2024 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 6 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°6 du 25 février 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°7 du 14 octobre 2025 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courriel de l'AFD du Calvados, de l'Orne et du Nord Cotentin en date du 17 avril 2026 ;

VU le courriel de l'AFM TELETHON en date du 21 avril 2026.

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

#### **a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique**

- Madame Aude BELLIER est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Madame Nicole DELPERIE en remplacement de Madame Claudine GRANCHER ;
- Madame Christel MARIE OSAER est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de Monsieur Jean-Pierre LUCAS.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 12.05.2026

Le Directeur général,



Mathias OTT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ANNEXE : VERSION CONSOLIDÉE ET ACTUALISÉE DU TABLEAU DE COMPOSITION DE LA CSDU  
DE NORMANDIE**

**1) Un représentant du collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**2) Sept représentants du collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux, dont trois représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique, deux des associations de retraités et de personnes âgées et deux des associations des personnes handicapées**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
Michel PONS	En attente de désignation	En attente de désignation
Nicole DELPERIE	Aude BELLIER	En attente de désignation
Jean-Pierre LUCAS	Christel MARIE OSAER	En attente de désignation
Michelle LAMBERT	Daniel DELABARRE	Andrée MAHAY-AUBIN
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIA
Maryvonne DEBARRE	Philippe STEPHANAZZI	En attente de désignation

**3) Deux représentants des conseils territoriaux de santé**

<b>Titulaires</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléants</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléants</b>
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Un représentant du collège des partenaires sociaux**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
Christine BONNIEUX	Catherine HENAUULT	Florence THOMAS-BOATAS

**5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

<b>Titulaire</b>	<b>1<sup>er</sup> Suppléant</b>	<b>2<sup>ème</sup> Suppléant</b>
------------------	---------------------------------	----------------------------------

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation
----------------	---------------------------	---------------------------

**6) Un représentant du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Marion BOUCHER-LE BRAS	Jean-Marc DUJARDIN	Isabelle LANDREAU

**7) Un représentant du collège des offreurs de services de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT	Anne CABARET

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Direction Interrégionale des Douanes de Rouen

R28-2026-05-11-00005

Décision 20260511TABROU040 fermeture  
définitive débit n°7601165H

**DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS  
DE NORMANDIE  
N° 20260511TABROU040 DU 11 MAI 2026**

**PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE  
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT**

**LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NORMANDIE**

Vu les articles L.3512-14-2 et L. 3512-14-3 du Code de la santé publique confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 novembre 2025 portant nomination, à compter du 1er février 2026, de Monsieur Perry MENZ, directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie (direction régionale des douanes et droits indirects de Rouen) ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'Etat (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 37-4 du décret susvisé énonçant le cas de la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent pour impossibilité de reprendre un fonctionnement normal au terme d'une fermeture provisoire ;

Considérant que M. François CARDON était le gérant du débit de tabac n° 7601165H, en nom propre (SIRET n° 39393661200042) ;

Considérant que l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire prononcée par le tribunal de commerce du Havre le 16 juin 2023 a eu pour conséquence le placement en fermeture provisoire du débit de tabac n° 7601165H ainsi que la résiliation du contrat de gérance à la date du jugement ;

Considérant que la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif prononcée par le tribunal des activités économiques du Havre le 27 mars 2026 a eu pour conséquence l'impossibilité de reprendre un fonctionnement normal au terme d'une fermeture provisoire ;

**PRONONCE**

Article 1: Le débit de tabac n° 7601165H, sis 12, rue de la République à MONTIVILLIERS (76290) est fermé définitivement, à compter du 27 mars 2026.

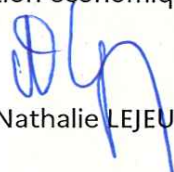
Article 2 : La chambre syndicale des buralistes du Havre est informée de la présente décision.

Article 3 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 11 mai 2026

P/ Le directeur interrégional,  
La cheffe du pôle action économique,

  
Nathalie LEJEUNE

Direction Régionale des Finances Publiques de  
Normandie

R28-2026-05-04-00005

Délégation de signature relative au contrôle  
budgétaire et au contrôle économique et  
financier en Normandie

**Direction Générale des Finances Publiques**  
**Direction régionale des Finances publiques de**  
**Normandie et du département de la Seine-**  
**Maritime**  
Division des ressources humaines  
38 cours Clémenceau  
76037 Rouen Cedex  
Mél. : drfip76.ppr.personnel@dgfip.finances.gouv.fr

**Délégation de signature relative au contrôle budgétaire et au contrôle économique et financier  
en Normandie**

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du Département de la Seine-Maritime,

Vu le décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié relatif au contrôle économique et financier de l'État ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 mai 2022 nommant Monsieur Denis GIROUDET, administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2015 portant nouvelle organisation des directions régionales des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2020 fixant la liste des organismes dont le contrôle budgétaire est confié au directeur régional des finances publiques en Région Normandie ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2021 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2017 pris en application de l'article 176 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Eric GINESY, inspecteur des affaires sociales de 1<sup>re</sup> classe en tant qu'expert de haut niveau (groupe II) auprès du directeur régional des finances publiques de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime pour l'assister dans ses fonctions de contrôleur budgétaire ;

**Décide :**

**Article 1 :** Contrôle budgétaire des services de l'État

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des dépenses déconcentrées des services de l'État dans la région Normandie à l'exception des refus de visas, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques ;

- Madame Marie-Claire LAVENU, contrôlease principale des finances publiques ;
- Madame Caroline BERTHELOT-PELLERIN, contrôlease principale des finances publiques ;
- Monsieur Olivier CARON, contrôleur principal des finances publiques.

**Article 2** – Contrôle budgétaire des opérateurs de l’Etat :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle budgétaire des établissements publics à caractère administratif et des établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel dans la région Normandie à l’exception des refus de visas, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 3** – Contrôle économique et financier des groupements d’intérêt public et organismes qui y sont soumis :

Pour signer tout acte se rapportant au contrôle économique et financier des groupements d’intérêt public et autres organismes de la région Normandie, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 4** – Avis sur les projets de convention constitutive de groupements d’intérêt public :

Pour rendre un avis sur les projets de convention constitutive de groupements d’intérêt public en application de l’article 1 du décret n°2012-91 susvisé, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 5** – Approbation des budgets au titre de la tutelle financière et autorisation de recettes et de dépenses :

Pour signer tout acte se rapportant aux décisions d'approbation ou d'autorisation prévues aux deuxième et quatrième alinéas de l'article 176 du décret du 7 novembre 2012, pris par l'Agence régionale de santé de Normandie, par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie, par l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie, délégation est donnée à :

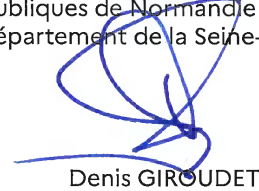
- Monsieur Eric GINESY, expert de haut niveau, contrôleur budgétaire en région ;
- Monsieur Geoffrey LEDOUX, inspecteur divisionnaire de classe normale des finances publiques ;
- Madame Elise FEDERICO, inspectrice des finances publiques ;
- Madame Emmanuelle RENAUD, inspectrice des finances publiques.

**Article 6** – Les précédentes délégations accordées sont abrogées.

**Article 7** – La présente décision prendra effet à compter du 18 mai 2026 et de la publication au recueil des actes administratifs de Normandie.

Fait à Rouen, le 4 mai 2026

Le directeur régional des finances  
publiques de Normandie et du  
département de la Seine-Maritime



Denis GIROUDET



EPF Normandie

R28-2026-05-11-00004

FH FL DELEGATION SIGNATURE POULAIN  
MERVILLE FRANCEVILLE

**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM à MADAME FLORENCE HAMON**

**Le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, notamment son article 13, et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu l'arrêté en date du 31 décembre 2025 de Monsieur le Ministre de la ville et du logement portant nomination de Monsieur Gilles GAL, par intérim directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,  
Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,  
Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Portage Foncier signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres le 10 Juillet 2020, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie le 25 Novembre 2019, et délibération du Conseil d'Administration du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres du 27 Juin 2019,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'office notarial de Maître Lilian MARTIN, en qualité d'associé et au nom de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "OFFICE NOTARIAL DES SABLES D'AUGE", dont le siège est à DOZULE, 10 bis faubourg du Pont Mousse, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE (Calvados), 6 route de Cabourg, assistant l'E.P.F de Normandie et ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie et avec le concours à distance de Maître Olivier DELARBRE, notaire à VIROFLAY (78220) assistant les vendeurs,

**DECIDE :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, domiciliée professionnellement à ROUEN, Carré PASTEUR, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de Monsieur Pierre POULAIN et de Madame Sophie POULAIN épouse LEPLEUX, de Madame Isabelle POULAIN épouse JAMMET, du BIEN dont la désignation est la suivante :

Une parcelle de terrain à usage de camping et les cent quarante / dix millièmes (140/10000) des parties communes générales de l'ensemble immobilier en copropriété dénommé « Camping CAROLUS ». Observation est ici faite qu'il existe sur ladite parcelle, un chalet, deux abris de jardin et une caravane.

Ce BIEN étant sis sur la Commune de MERVILLE FRANCEVILLE (14810) 5091 Route de Cabourg, et édifié sur la parcelle cadastrée section G numéro 243 pour une contenance de 1ha 29a 79ca, lot numéro 160 moyennant **l'indemnité principale de VINGT MILLE HUIT CENTS EUROS (20 800,00 €), à laquelle s'ajoute l'indemnité de emploi de 3.080 €**, eu égard à l'acquisition sous couvert d'utilité publique,

Soit un **montant TOTAL d'indemnité d'acquisition de VINGT TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE – VINGT EUROS (23 880,00 €)**, qui sera réglé sur le compte de l'office notarial de Maître Lilian MARTIN, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à ROUEN, le 11/05/2026  
Le Directeur Général par intérim,

Signé le 11/05/2026  
Gilles GAL

*Gilles GAL*

✓ Certifié par  yousign

Notifiée à ROUEN le 11/05/2026  
à Madame Florence HAMON

Signé le 11/05/2026  
Florence HAMON

*Florence HAMON*

✓ Certifié par  yousign

Etablissement français du sang Hauts-de-France -  
Normandie

R28-2026-04-28-00010

DPS 2026-017 EFS HFNO Christine DEFER -  
FKYERAT DBTD 29042026



Décision n° DPS 2026-017

**DÉCISION N° DPS 2026-017 DU 28/04/2026  
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE  
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE  
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

**Le Directeur**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-7 et R. 1222-12,

Vu le décret du 04 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2025-25 en date du 25 août 2025 nommant Monsieur Stéphane NOEL aux fonctions de Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DS 2026-06 en date du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Stéphane NOEL, Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DPS 2026-013 en date du 28 avril 2026 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Guillaume SOLIGNAC, Directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DPS 2026-015 en date du 29 avril 2026 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Cédric BOUQUET en qualité de Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Le Directeur de l'établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie Monsieur Stéphane NOEL (ci-après désignée le « *Directeur de l'établissement* »), décide de déléguer à **Madame Christine DEFER - FKYERAT**, en sa qualité de **Directrice du département Biologie, Thérapies et Diagnostic** (ci-après désignée la « *Directrice* »), la signature des actes et correspondances désignés ci-après ;

La présente délégation s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques, directives, procédures et instructions mises en œuvre au sein de l'établissement français du sang.



## **Article 1 - Les compétences déléguées**

La Directrice reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'établissement et sous réserve le cas échéant de l'intervention du médiateur du service public de la transfusion sanguine :

- les correspondances avec les établissements de santé,
- les correspondances adressées aux receveurs de produits sanguins labiles, excepté celles destinées aux receveurs pour lesquels un effet indésirable sévère a été déclaré à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM),
- les correspondances avec les patients, excepté celles destinées aux patients pour lesquels un effet indésirable sévère a été déclaré à l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM),
- les demandes d'accréditation des activités des laboratoires de biologie médicale aux organismes habilités.

La Directrice reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'établissement, les autorisations de conduite, ainsi que les habilitations électriques délivrées aux personnels de son département.

## **Article 2 - Les conditions de mise en œuvre de la délégation**

### **2.1. L'exercice de la délégation**

La Directrice devra tenir informé le Directeur de l'établissement de la façon dont elle exécute sa mission et des difficultés rencontrées.

### **2.2. L'interdiction de toute subdélégation**

La Directrice ne peut subdéléguer la signature qu'elle détient en vertu de la présente décision.

### **2.3. La conservation des documents signés par délégation**

La Directrice conserve ou fait conserver les actes et correspondances qu'elle est amenée à prendre et à signer en application de la présente décision et en assure l'archivage, conformément aux règles internes de l'établissement Français du Sang, dans le respect de la réglementation en vigueur.


## **Article 3 - La publication et la date de prise d'effet de la délégation**

Il est mis fin à la décision n° DPS 2026-006 du 10/02/2026.

La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2026.

À compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'établissement français du sang.

Fait à Loos, le 28 avril 2026,

**DocuSigned by:** Monsieur Stéphane NOEL  
 Directeur  
 Établissement de transfusion sanguine  
 Hauts-de-France - Normandie  
  
 439D91F5BE594E8...

Etablissement français du sang Hauts-de-France -  
Normandie

R28-2026-04-28-00011

DPS 2026-018 EFS HFNO Solenn PIGNY DRQ  
28042026



Décision n° DPS 2026-018

**DÉCISION N°DPS 2026-018 DU 28/04/2026  
PORTANT DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE  
AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT DE TRANSFUSION SANGUINE  
HAUTS-DE-FRANCE - NORMANDIE**

**Le Directeur**

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-7 et R. 1222-12,

Vu le décret du 04 décembre 2023 portant nomination du Président de l'Établissement français du sang,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° N 2025-25 en date du 25 août 2025 nommant Monsieur Stéphane NOEL aux fonctions de Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DS 2026-06 en date du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Stéphane NOEL, Directeur de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DPS 2026-013 en date du 28 avril 2026 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Guillaume SOLIGNAC, Directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Vu la décision du Président de l'Établissement français du sang n° DPS 2026-015 en date du 29 avril 2026 portant délégation de pouvoir et de signature à Monsieur Cédric BOUQUET en qualité de Secrétaire Général de l'Établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie,

Le Directeur de l'établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie, Monsieur Stéphane NOEL (ci-après désignée le « *Directeur de l'établissement* »), décide de déléguer :

- à **Madame Solenn PIGNY**, en sa qualité de **Directrice du département Risques et Qualité** (ci-après désignée la « *Directrice* »), les pouvoirs et signatures désignés ci-après ;
- aux **Responsables des Services, Activités ou Processus du département Risques et Qualité** suivants qui exercent leurs missions sous l'autorité directe de la Directrice, à savoir :
  - o Madame **Valérie GRIFFONNET**, en sa qualité de responsable du **service Hygiène, sécurité au travail, environnement et développement durable**,
  - o Madame **Chloé REINHART**, en sa qualité de responsable du **service Management des risques et de la qualité**,

les pouvoirs et signatures suivants, limités à leurs domaines de compétence et au ressort territorial de l'établissement de transfusion sanguine Hauts-de-France - Normandie (ci-après désigné « *l'établissement* »).

La présente délégation s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques, directives, procédures et instructions mises en œuvre au sein de l'établissement français du sang.



## Article 1 - Les compétences déléguées en matière de management des risques, de la qualité et des formalités réglementaires

La Directrice reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'établissement :

- les réponses d'ordre médicotechnique aux rapports d'inspection des autorités de tutelles, et en particulier de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé (ANSM) et de l'Agence Régionale de la Santé (ARS),
- les déclarations, demandes d'agrément d'activité et d'autorisation de produits, de renouvellement et de modification de celles-ci afférentes aux activités de recherche, liées à la transfusion sanguine ou exercées à titre accessoire, excepté celles portant sur les médicaments de thérapie innovante, et celles portant sur les tissus, cellules et préparations de thérapie cellulaire à des fins thérapeutiques,
- les rapports, certificats et constats notifiés à des tiers publics ou privés dans le cadre de cette activité,
- les certificats de conformité pour des expéditions au Laboratoire français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) ou à l'ANSM pour des évaluations de modifications mineures ou majeures de procédés ou des dossiers d'évaluation pour de nouveaux produits.

Délégation permanente est accordée à Madame Cholé Reinhart, Responsable du service Management des risques et de la qualité afin de signer au nom du Directeur de l'établissement, les correspondances et actes relatifs aux audits fournisseurs pour l'accréditation dans le cadre des marchés locaux.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice reçoit délégation pour signer les actes susmentionnés.

## Article 2 - Les compétences déléguées en matière d'hygiène, de sécurité au travail et d'environnement

Le Directeur de l'établissement délègue à Madame Valérie Griffonnet, Responsable du service Hygiène, sécurité au travail, environnement et développement durable les pouvoirs pour proposer et piloter les actions de l'établissement afin d'assurer le respect des dispositions légales, réglementaires, administratives et conventionnelles applicables en matière d'hygiène, de sécurité au travail et de protection de l'environnement et des installations classées.

Madame Valérie Griffonnet, Responsable du service Hygiène, sécurité au travail, environnement et développement durable est chargée, sous l'autorité de la Directrice et en liaison avec le Secrétaire Général de l'établissement ainsi que la Directrice du département Ressources Humaines :

- d'évaluer les risques professionnels, d'élaborer et de mettre à jour le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- d'élaborer le plan de prévention des risques professionnels de l'établissement ;
- d'élaborer les plans de prévention des entreprises extérieures en concertation avec les Responsables de site.

Madame Valérie Griffonnet, Responsable du service Hygiène, sécurité au travail, environnement et développement durable reçoit par ailleurs délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'établissement, dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation applicable en matière de protection de l'environnement et des installations classées, les autorisations, déclarations et correspondances avec les services publics et les administrations concernés.

En cas d'absence ou d'empêchement, la Directrice reçoit délégation pour signer les actes susmentionnés.

La Directrice reçoit délégation afin de signer, au nom du Directeur de l'établissement, les autorisations de conduite, ainsi que les habilitations électriques délivrées aux personnels de son département.



### **Article 3 - Les conditions de mise en œuvre de la délégation**

#### **3.1. L'exercice de la délégation de pouvoir**

La Directrice et ses délégataires acceptent expressément et en toute connaissance de cause, la délégation de pouvoir qui leur est confiée par le Directeur de l'établissement.

La Directrice et ses délégataires connaissent la réglementation en vigueur dans les domaines faisant l'objet de la délégation de pouvoir ainsi que les sanctions applicables en cas de non-respect de cette réglementation. Ils reconnaissent être informés que leur responsabilité, et notamment leur responsabilité pénale, peut alors être engagée.

La Directrice et ses délégataires diffusent, au sein de l'établissement, les instructions concernant le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité au travail et d'environnement.

La Directrice devra tenir informée le Directeur de l'établissement de la façon dont elle exécute sa mission et des difficultés rencontrées.

La Directrice est également tenue de demander à ses subordonnés de lui rendre compte régulièrement des difficultés rencontrées et d'effectuer elle-même ou via ses subordonnées, tout contrôle pour vérifier que ses instructions sont respectées.

#### **3.2. L'interdiction de la subdélégation**

La Directrice et ses délégataires ne peuvent subdéléguer la signature qu'ils détiennent en vertu de la présente décision.

#### **3.3. La conservation des documents signés par délégation**

La Directrice conserve ou fait conserver les actes et correspondances qu'elle est amenée à prendre et à signer en application de la présente décision et en assure l'archivage, conformément aux règles internes de l'établissement français du sang, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les Responsables des services, activités ou processus du Département Risques et Qualité susmentionnés conservent les actes et correspondances qu'ils sont amenés à prendre et à signer en application de la présente décision et en assurent l'archivage, conformément aux règles internes de l'établissement français du sang, dans le respect de la réglementation en vigueur.


### **Article 4 - La publication et la date de prise d'effet de la délégation**

Il est mis fin à la décision n° DPS 2026-007 du 10/02/2026.

La présente décision, qui sera publiée au *Recueil des Actes de la Préfecture des régions Hauts-de-France et Normandie*, entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2026.

À compter de cette date, la décision est aussi consultable sur l'intranet de l'établissement français du sang.

Fait à Loos, le 28 avril 2026,

**DocuSigned by:** Monsieur Stéphane NOEL  
  
 Directeur  
 Établissement de transfusion sanguine  
 Hauts-de-France - Normandie  
 439D91F5BE594E8...

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2026-05-06-00017

Arrêté n° SGAR 26-038

portant délégation de signature en matière  
d'activités et d'ordonnancement secondaire  
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour  
les affaires régionales



**Arrêté n° SGAR 26-038  
portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire  
à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer en date du 7 avril 2023, nommant M. Philippe LERAITRE, administrateur de l'État du deuxième grade, secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 17 avril 2023 ;

- Vu l'arrêté conjoint de la Première ministre et du Ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 8 juin 2023, nommant Madame Corinne GOILLOT, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales en charge du pôle politiques publiques, auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, pour une durée de quatre ans, à compter du 12 juin 2023 ;
- Vu l'arrêté conjoint du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur en date du 23 mai 2025, portant nomination de M. Cyrille MENANT, attaché principal d'administration de l'État hors classe, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, en charge du pôle « Modernisation et moyens » auprès du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, à compter du 16 juin 2025 ;
- Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 3 septembre 2025, nommant Monsieur Jean-Pierre HERANVAL, directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité de Normandie, à compter du 1er novembre 2025 ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 26-026 en date du 30 mars 2026 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales en Normandie ;
- Vu l'instruction du 4 décembre 2013 du ministre de l'action et des comptes publics relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

## ARRÊTE

### TITRE I – COMPÉTENCES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous documents, arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances, contrats, lettres d'observation, recours gracieux et contentieux, notamment liés aux actes du Conseil régional de Normandie dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire et autres pièces relatifs à l'activité administrative de l'État dans la région et au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales.

## TITRE II – COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE DE BOP DÉLÉGUÉ

**Article 2 :** M. Philippe LERAITRE est désigné responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 104 « Intégration et accès à la nationalité française » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part interrégionale » ;
- 112 « Aménagement du territoire – part régionale »
- 147 « Politique de la ville » ;
- 303 « Immigration et asile » ;
- 348 « Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert ».

À ce titre, délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE à l'effet de :

- Recevoir les crédits des BOP précités ;
- Répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous- actions de ces BOP.

### COMPÉTENCE DE RESPONSABLE D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

**Article 3 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer tous actes, décisions, arrêtés, convention et circulaires relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire du Préfet de Région.

**Article 4 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, en qualité de responsable d'unité opérationnelle délégué, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements » ;
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » ;
- 148 « Fonction publique » ;
- 174 « Énergie, climat et après-mines » ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- 349 « Fonds de transformation de l'action publique » ;
- 354 « Administration territoriale de l'État » ;
- 354 « Plan national d'équipement » (PNE)
- 357 « Fonds de solidarité pour les entreprises à la suite de la crise sanitaire » ;
- 362 « Écologie » ;
- 363 « Compétitivité » ;
- 364 « Cohésion » ;
- 380 « Accélération de la transition écologique dans les territoires - fonds vert » ;
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, en tant que responsable de centre de coût, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives au budget opérationnel de programme 354 « Administration territoriale de l'État ».

**Article 6 :** Délégation est donnée à M. Philippe LERAITRE, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie, à l'effet de signer au nom du Préfet de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales, sans limite de montant.

**Article 7 :** Demeurent réservés à ma signature, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

### TITRE III – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LERAITRE, les délégations qui lui sont données par les articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du présent arrêté sont exercées par :

Dans les mêmes conditions :

- Madame Corinne GOILLOT, adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Politiques publiques » ;
- M. Cyrille MENANT, adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales, responsable du pôle « Modernisation et moyens ».

Dans leurs domaines respectifs :

- Délégation est donnée à Mme Amélie CRÉTIEN, directrice de la plate-forme régionale de la coordination et des moyens,
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable de BOP sur les BOP 0348-DP76, 0354-DR76, 0723-DR76 et 0349-NORM ;
    - \* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle sur les UO 0354-CPNE-DR76, 0362-CDIE-DR76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0148-DAFP-DS76 (partie SRIAS) et 0137-CDGC-DR76 ;

\* sous chorus formulaire, le rôle de service prescripteur et la certification des services faits sur les UO 0354-DR76-DP76, 0354-DR76-DMUT, 0723-DR76-DR76, 0349-NORM-RNOR, 0348-DP76-DR76, 0148-DAFP-DF76, 0148-DAFP-DS76 (partie SRIAS) , 0137-CDGC-DR76, 0119-C002-DR76 au titre des dotations allouées au Conseil régional de Normandie et de la dotation générale décentralisée Bibliothèques, 0209-CSOL-CPRF au titre de la coopération décentralisée et 0174-ENAM-PR76 au titre du pacte territorial du Havre ;

\* sous Chorus déplacements temporaires pour le BOP 354, le rôle de gestionnaire ;

– pour les correspondances courantes, ampliatiions, copies conformes, correspondances diverses relatives à l'activité de l'État dans la région, validation des bons de commande, des certifications de services faits et des ordres à payer (BOP 354 et UO 0119).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Amélie CRÉTIEN, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, adjoint directrice de la plate-forme régionale de la coordination et des moyens.

• Délégation est donnée à :

– M. Alain DELIGNY, attaché d'administration, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires ;

– Mme Sidonie POISSON, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires ;

– Mme Laurence CLEMENT, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires ;

– Mme Éléonore MAUGER, secrétaire administrative, chargée du suivi budgétaire, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires.

• Délégation est donnée à Mme Nathalie HASSINI, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines,

– pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région, pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer :

\* sous Chorus, le rôle de responsable d'unité opérationnelle et de service prescripteur, ainsi que la certification des services faits sur chorus formulaires pour l'UO 0148-DAFP-DS76 et l'UO 0148-DAFP-DF76 ;

\* sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur et la certification des services faits sur l'UO 354-DR76-DMUT.

– pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi, conventions, bons de commande et certifications de service fait relatifs aux actions conduites par la PFRH, notamment les actions menées dans le cadre de l'action sociale interministérielle en Normandie dont la SRIAS.

- Délégation est donnée à Mme Juliette BARRE, chargée de la coordination générale et de l'action sociale, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région et la certification des services faits dans chorus formulaires sur l'UO 0148-DAFP-DS76.
- Délégation est donnée à Mme Florie DARAKDJIAN, directrice de la plate-forme régionale Achats,
  - pour les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
  - pour toutes les pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;
  - pour consulter chorus cœur et pour effectuer, sur chorus formulaires, les demandes d'achats et la certification des services faits relatifs aux dépenses courantes de la PFRA sur l'UO 0354-DR76-DMUT.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florie DARAKDJIAN, délégation est donnée, dans les mêmes conditions, à M. Hervé TONDEUR, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale achats.

- Délégation est donnée à :
  - M. Hervé TONDEUR, adjoint à la directrice de la plate-forme régionale achats, pour consulter chorus cœur et pour effectuer, sur chorus formulaires, les demandes d'achats et la certification des services faits relatifs aux dépenses courantes de la PFRA sur l'UO 0354-DR76-DMUT.
  - Mme Eléonore BELLA, adjointe technique principale de 2<sup>e</sup> classe, gestionnaire de la plate-forme régionale Achats, pour effectuer, sur chorus formulaires, les demandes d'achats et la certification des services faits relatifs aux dépenses courantes de la PFRA sur l'UO 0354-DR76-DMUT.
- Délégation est donnée à M. Bertrand LELOUP, chargé de mission appui aux territoires,
  - pour les correspondances courantes relatives aux contrats de plan État-Région (CPER), au contrat de plan interrégional « vallée de la Seine » (CPIER), et aux BOP 104, 112, 119, 147, 303, 362, 364 et 380 ;
  - pour la signature des certificats de paiement émis sur les BOP 112, 119, 362, 364 et 380 ;
  - pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région pour l'ensemble des crédits mis à disposition du préfet de région, afin d'assurer sous Chorus, le rôle de responsable de BOP.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LELOUP, la délégation de signature est exercée, dans les mêmes conditions par M. Thomas MORICE, adjoint au chargé de mission appui aux territoires, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire.

- Délégation est donnée à :
  - M. Thomas MORICE, agent contractuel, pour la fonction d'ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire ;

- Mme Aminata DANSOKO, secrétaire administrative, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville-Fonds Vert, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires ;
- Mme Christine GOMES, agent contractuelle, gestionnaire FNADT-DSIL-politique de la ville-Fonds Vert, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région sous Chorus et Chorus formulaire et pour le rôle de gestionnaire du BOP 112 sous Chorus Déplacements Temporaires.
- Délégation est donnée à M. Gabriel ARONICA, chargé de mission gouvernance de la mer et littoral, développement des énergies :
  - pour la signature des procès-verbaux ou de tout autre document et actes prévus dans le cadre de ses fonctions de président de la commission électorale relative à l’élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
  - pour la signature des accusés de réception lors de la remise au représentant de l’État référent des notes et études prévues par les cahiers des charges des appels d’offres portant sur des installations éoliennes de production d’électricité en mer en France métropolitaine.

**Article 9 :** Délégation est donnée M. Jean-Pierre HERANVAL, directeur régional aux droits des femmes et à l’égalité de Normandie,

- pour signer au nom du préfet de région, les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des strictes attributions de la direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité, dans la limite de 300 000 € ;
- pour procéder à l’ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l’État imputées sur le BOP 137 “égalité entre les hommes et les femmes” d’un montant inférieur à 300 000 € .
- Délégation est donnée à Mme Christelle DOURNEL, assistante de gestion au sein de la direction régionale aux droits des femmes et à l’égalité de Normandie, pour la fonction d’ordonnateur secondaire du préfet de région, afin d’assurer :
  - sous Chorus, le rôle de responsable de l’unité opérationnelle 0137-CDGC-DR76 ;
  - sous Chorus formulaire, le rôle de service prescripteur sur l’UO 0137-CDGC-DR76.

**Article 10 :** Les décisions ainsi que tous les actes et correspondances qui sont signés en application d’une délégation accordée par le présent arrêté devront mentionner :

1 – dans le cas d’une signature exercée par délégation :

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,  
Le Secrétaire général pour les affaires régionales  
(suivi du prénom et du nom du délégataire)

2 – dans le cas d’une signature subdélégée par le secrétaire général pour les affaires régionales :

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégataire)

**Article 11 :** Les actes techniques nécessaires à l'utilisation et à la consommation de l'ensemble des crédits visés dans le présent arrêté, via le progiciel CHORUS, sont assurés par la plateforme CHORUS du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, conformément au contrat de services ad hoc.

**Article 12 :** l'arrêté n° SGAR 26-026 en date du 30 mars 2026 est abrogé.

**Article 13 :** Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 6 mai 2026

Le Préfet,



Jean-Benoit ALBERTINI

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2026-04-27-00007

Arrêté fixant les tarifs des copies de documents  
administratifs, des fichiers ou tableaux  
statistiques et des publications académiques

**Arrêté fixant les tarifs des copies de documents administratifs, des fichiers ou tableaux statistiques et des publications académiques**

La rectrice de la région académique Normandie,  
Rectrice de l'académie de Normandie,  
Chancelière des universités

- **Vu** le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L300-1 à L351-1 ;
- **Vu** le décret 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et régies d'avances des organismes publics ;
- **Vu** le décret n°96-565 du 19 juin 1996 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 28 novembre 1996 modifié portant institution de régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2001 relatif aux conditions de fixation et de détermination du montant des frais de copie d'un document administratif ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 22 novembre 2001 fixant les tarifs de mise à disposition par le ministère de l'éducation nationale de fichiers ou tableaux statistiques et de fichiers issus des répertoires d'établissements ;
- **Vu** l'arrêté ministériel du 18 février 2009 relatif aux tarifs de publications du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment académique ;
- **Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- **Vu** l'arrêté du 16 janvier 2026 n°SGAR 26-003 portant constitution de la régie de recettes auprès du rectorat auprès de l'académie de Normandie ;
- **Vu** l'arrêté du 16 janvier 2026 n°SGAR 26-004 portant nomination d'un régisseur de recettes, d'un suppléant et d'un mandataire pour la régie de recettes de l'académie de Normandie ;

**Sur proposition du secrétaire général d'académie ;**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le montant des frais mis à la charge de la personne qui demande la reproduction d'un document administratif est fixé comme suit :

- 0,18 € par page de format A4 en impression noir et blanc

**Article 2 :** Le tarif des fichiers ou tableaux statistiques et des fichiers d'établissements issus des répertoires ministériels ou académiques élaborés est fixé en fonction de la demande et des montants prévus à l'arrêté susvisé sur la base d'un devis préalable. La mise à disposition de ces documents fait l'objet d'une convention conclue entre le service concerné du ministère et l'acheteur.



Le coût par page des publications académiques au sens de l'arrêté susvisé sont fixées à :

- 0,085 € par page pour des livrets en noir et blanc ou bichromie ;
- 0,165 € par page pour des livrets en couleurs quadrichromie.

Article 3 : Le présent arrêté prend effet à la date de sa publication.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 27 AVR. 2026

La rectrice,

Valérie CABUIL

Pour la Rectrice et par délégation  
Le secrétaire général  
de l'académie de Normandie

François FOSSELLE

SGAMI Ouest Rennes

R28-2026-05-07-00009

2026 05 SUBDELEGATION SIGNATURE AU DZPN  
Ouest

*Direction zonale de la police nationale  
Service zonal du recrutement et de la formation*

**Décision portant subdélégation de signature au directeur zonal de la police nationale ouest  
en qualité de responsable d'unité opérationnelle  
pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État**

**Le directeur zonal de la police nationale Ouest**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2023-1013 du 2 novembre 2023 relatif aux services déconcentrés et à l'organisation de la police nationale ;

Vu le décret n° 2023-1108 du 29 novembre 2023 portant création des services déconcentrés de la police nationale ;

Vu la décision du 19 janvier 2017 portant désignation des responsables de budget opérationnel de programme et des unités opérationnelles pour le programme 176 - Police nationale ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 nommant M. Jean-François PAPINEAU en qualité de directeur zonal de la police nationale Ouest ;

Vu l'arrêté du préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest du 15 décembre 2025 portant délégation de signature au directeur zonal de la police nationale Ouest pour la saisie des demandes d'achat et la certification du service fait dans l'application Chorus-Formulaires, pour le paiement des dépenses par carte achat et la validation des frais de mission dans l'application Chorus-DT.

Considérant que la présente décision a pour objet, en application de l'arrêté préfectoral susvisé en date du 15 décembre 2025, de désigner les agents de la direction zonale de la police nationale Ouest bénéficiant d'une subdélégation de signature pour la gestion ou la validation de certains actes financiers ;

**DÉCIDE :**

**Article 1 :** Délégation est donnée aux agents de la direction zonale de la police nationale Ouest ci-après désignés pour la gestion ou la signature, dans la limite de leurs compétences et fonctions, des actes à caractère financier mentionnés ci-dessous.

a) Saisie, validation des demandes d'achat et certification du service fait dans Chorus Formulaires sur le centre financier 0176-CCSC-CFNG / centre de coût PN51000035, signature de tous les actes et pièces justificatives de dépenses

Nom/prénom du titulaire de la subdélégation	Grade	Fonction
FRECHE Nathalie	CD	Cheffe SZRF
DUVAL Anthony	Cdt Div EF	Coordinateur zonal de la formation continue
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage
PERON Emilie	AAP1	Gestionnaire des moyens
LABIE Noémie	AAP2	Gestionnaire des moyens

b) Validation des ordres de mission et des états de frais de déplacement dans l'application Chorus-DT

— Enveloppe dédiée aux frais de missions des agents de la filière formation PNDFNGOUEDZRF0176-01

Nom/prénom du titulaire de la subdélégation	Grade	Fonction	Statut de valideur (1)
FRECHE Nathalie	CD	Cheffe SZRF	GV
DUVAL Anthony	Cdt Div EF	Coordinateur zonal de la formation continue	GV
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	GV
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	GV
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	GC
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	GC
PERON Emilie	AAP1	Gestionnaire des moyens	GC
LABIE Noémie	AAP2	Gestionnaire des moyens	GC

— Enveloppe dédiée aux frais de déplacement des formations PNDFNGOUEDZRF0176-02

Nom/prénom du titulaire de la subdélégation	Grade	Fonction	Statut de valideur (1)
FRECHE Nathalie	CD	Cheffe SZRF	GV
DUVAL Anthony	Cdt Div EF	Coordinateur zonal de la formation continue	GV
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	GV
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	GV
GODOC Céline	SACS	Chef de la section gestion des stages	GV
LUCBERNET Estelle	AAP1	Gestionnaire de stages	GV
PAVIOT Magalie	AAP2	Gestionnaire de stages	GV
BENTH Myriam	AAP2	Gestionnaire de stages	GV
CLERGOT Stéphanie	AAP1	Gestionnaire de stages	GV
FERA Céline	AAP2	Gestionnaire de stages et logistique	GV
AUGER Christine	AAP1	Gestionnaire de stages	GV

Nom/prénom du titulaire de la subdélégation	Grade	Fonction	Statut de valideur (1)
MAS Estelle	AAP1	Gestionnaire de stages	GV
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	GC
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	GC
PERON Emilie	AAP1	Gestionnaire des moyens	GC
LABIE Noémie	AAP2	Gestionnaire des moyens	GC
AUGER Christine	AAP1	Gestionnaire de stages	GC
MAS Estelle	AAP1	Gestionnaire de stages	GC

— Enveloppe dédiée aux frais de transport du début et de la fin de formation des élèves policiers-adjoints PNDNGOUEDZRF0176-03

Nom/prénom du titulaire de la subdélégation	Grade	Fonction	Statut de valideur (1)
FRECHE Nathalie	CD	Cheffe SZRF	GV
DUVAL Anthony	Cdt Div EF	Coordinateur zonal de la formation continue	GV
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	GV
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	GV
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	GC
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	GC
PERON Emilie	AAP1	Gestionnaire des moyens	GC
LABIE Noémie	AAP2	Gestionnaire des moyens	GC

(1) Préciser en quelle qualité (valideur hiérarchique / service gestionnaire / gestionnaire contrôleur / gestionnaire valideur)

c) Paiement de dépenses par carte achat dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et dans le respect des plafonds qui leur ont été notifiés

Nom/prénom du porteur de la carte achat	Grade	Fonction	Montant maximal par transaction
VELANT Jérôme	Cdt	Chef du pôle pilotage	2000 €
PERRIER Sonia	AAE	Adjointe au chef du pôle pilotage	2000 €

d) Délégation de signature est accordée aux référents carte achat listés dans le tableau ci-dessous, afin d'ordonnancer les dépenses réalisées par les porteurs de carte achat rattachés au(x) centre(x) de facturation dont ils ont la responsabilité.

Nom/prénom du référent carte achat	Grade	Fonction	Centre de facturation (2)
PERON Emilie	AAP1	Gestionnaire des moyens	0176-CCSC-CFNG
LABIE Noémie	AAP2	Gestionnaire des moyens	0176-CCSC-CFNG

(2) Désigner un ou des référents carte d'achat par centre de facturation. Un référent carte d'achat peut l'être pour plusieurs centres de facturation

Fait à Rennes, le 07/05/2026  
L'inspecteur Général,  
Directeur zonal de la police nationale Ouest,



Jean-François PAPINEAU